

Toulouse, le 28 novembre 2022

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20221128- n°483

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué au titre des programmes d'aide en assainissement eaux usées sur les programmes 2016, 2017, 2018, 2019 ; un montant de crédits à hauteur de 1 144 000,33 € pour un total de 14 opérations et qui ont fait l'objet d'une décision attributive ;

Considérant les décisions prises par le Président de Réseau31, sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre du programme départemental assainissement eaux usées 2016, 2017, 2018, 2019 , pour un montant total de travaux de 5 843 756,15 € pour ces 14 opérations ;

Considérant que le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales impose le solde des crédits dans les 3 ans à compter du 1^{er} janvier suivant la date de la décision attributive, soit au 31/12/2022 ;

Considérant que les 14 opérations sont en phase de préparation ou d'exécution des travaux mais que les travaux ne pourront pas être soldés financièrement avant le 31/12/2022 et qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur ces projets listés en annexe 1 ;

décide

Article unique : de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre du programme départemental Eau potable 2016, 2017, 2018, 2019 , de 12 mois à compter de la date limite du 31/12/2022 pour un montant de 1 144 000,33 € de crédits correspondant à 14 opérations inscrites (cf. liste détaillée en annexe n°1).



Gilbert HEBRARD
Premier Vice-Président

Annexe(s) : Liste détaillée des opérations

INSCRIPTION							
Année de prog	N°GIDE aaaa-xxxx	N° MGDIS	Maître d'ouvrage	Collectivité bénéficiaire	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux retenus	Montant subvention
2019	2019-6439	R1906439	RESEAU31 (SMEA)	LAUNAC	Extension de la station d'épuration communale à une capacité de 1700 EqH et de type boues activées 3ème tranche et solde	879 861,40 €	265 398,42 €
2019	2019-6268	R1906268	RESEAU31 (SMEA)	RIEUX VOLVESTRE	Etude - Révision du Schéma Directeur d'Assainissement des eaux usées de la commune 2ème tranche financière et solde	17 329,25 €	5 198,78 €
2018	2018-5488	R1805488	RESEAU31 (SMEA)	AUTERIVE LAGRÂCE-DIEU, PUYDANIEL et MIREMONT	Extension de la station d'épuration intercommunale à une capacité de 20 000 EqH 2ème tranche financière	1 405 633,50 €	210 845,03 €
2018	2018-5478	R1805478	RESEAU31 (SMEA)	REVEL	Partie Assistance à la maîtrise d'œuvre (AMO) pour l'extension de la station d'épuration communale "de Vauré". 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	60 000,00 €	6 000,00 €
2018	2018-5329	R1805329	RESEAU31 (SMEA)	PLAISANCE DU TOUCH	Etude - Révision du schéma d'assainissement communal 2ème tranche financière et solde	71 405,00 €	21 421,50 €
2017	2017-5339	R1705339	RESEAU31 (SMEA)	AUTERIVE LAGRÂCE-DIEU, PUYDANIEL et MIREMONT	Reconstruction avec extension de la station d'épuration - intercommunale d'une capacité de 20 000 EqH 1ère tranche financière. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	2 525 750,00 €	378 862,50 €
2017	2017-5241	R1705241	RESEAU31 (SMEA)	BOULOC, VILLENEUVE LES BOULOC ET VACQUIERS	Etude - Schéma directeur d'assainissement des eaux usées intercommunale 1ère tranche financière et solde. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	121 502,00 €	36 450,60 €
2017	2017-5248	R1705248	RESEAU31 (SMEA)	GRENADE SUR GARONNE	Réhabilitation de réseau - Rue Mélican. 275 ml en Ø 160 mm gravitaire 1ère tranche financière et solde Sous réserve que le coût final de l'opération à l'attribution ne dépasse pas la limite fixée à 10 000€HT/branchements (hors cas particulier justifié)	44 295,00 €	4 429,50 €
2017	2017-5330	R1705330	RESEAU31 (SMEA)	LABARTHE RIVIERE et VALENTINE	Etude - Schéma intercommunal d'assainissement des eaux usées 1ère tranche financière et solde. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	65 545,00 €	19 663,50 €
2017	2017-5373	R1705373	RESEAU31 (SMEA)	MONTASTRUC LA CONSEILLERE	Reconstruction avec extension de la station d'épuration - communale d'une capacité de 5700 EqH et de type boues activées 4ème tranche financière et solde.	206 965,00 €	62 089,50 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

Berger
Levrault

ID : 031-200023596-20221128-1128_483-DE



2017	2017-5389	R1705389	RESEAU31 (SMEA)	MONTESQUIEU LAURAGAIS	Reconstruction avec extension de la station d'épuration communale - Lieu-dit "Goudet" d'une capacité de 700 EqH et de type filtres plantés de roseaux 2ème tranche financière et solde. Sous réserve de la transmission de l'autorisation de rejet et du marché de travaux à l'attribution.	302 685,00 €	90 805,50 €
2017	2017-5384	R1705384	RESEAU31 (SMEA)	MONTESQUIEU LAURAGAIS	Création du réseau de transfert vers la future station d'épuration sur 431 m Plafonnement du montant éligible à 250 € par ml 2ème tranche financière et solde.	85 794,75 €	25 738,43 €
2017	2017-5337	R1705337	RESEAU31 (SMEA)	RIEUX VOLVESTRE	Etude - Révision du schéma communal d'assainissement des eaux usées 1ère tranche financière et solde. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	35 035,00 €	10 510,50 €
2016	2016-1710	R1601710	RESEAU31 (SMEA)	MONTESQUIEU LAURAGAIS	Création du réseau de transfert de la station d'épuration actuelle vers la nouvelle station d'épuration Plafonnement du montant éligible à 250 € par ml 1ère tranche financière	21 955,25 €	6 586,58 €
TOTAL						5 843 756,15 €	1 144 000,33 €